



A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, à l'attention des services de population

Pour information à :
le SPF Affaires étrangères, DG Affaires consulaires
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de province
Mesdames et Messieurs les Chefs de zone de la Police locale

Votre correspondant	T	Votre référence	Annexes
Tom Bols	02 518 24 11		
E-mail	F	Notre référence	Bruxelles
tom.bols@rrn.fgov.be	02 518 29 11	III21/724.68/1248/22	

**Obtention de la nationalité belge - mise à jour du Registre national - nouvelle carte d'identité.
Procédure modifiée.**

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous informer plus en détail, même si c'est un peu plus tard que prévu, de la nouvelle façon de procéder dans le cadre de l'obtention de la nationalité belge.

Qu'est-ce qui a changé ?

L'enregistrement de la nationalité belge au Registre national (type d'information 031) n'est plus bloqué depuis le 04/11/2022 si le citoyen concerné est titulaire d'un titre de séjour (FOR) actif.

Pour rappel : ce contrôle a été introduit car des cas de citoyens qui, sur base des registres des cartes d'identité, possédaient à la fois une eID active et un titre de séjour actif ont été décelés dans le passé.

Entre-temps, ce contrôle est devenu superflu étant donné le contrôle plus approfondi effectué lors de la demande d'une eID dans Belpic.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous en tant que commune ?

Lors de la signature d'un acte de nationalité belge dans la BAEC, vous ne recevrez plus de messages concernant un rejet, du moins pour la raison susmentionnée. La charge de travail qui y est associée disparaît donc également.

Si, après avoir signé un acte de nationalité belge, vous recevez toujours un message d'erreur, il est hautement probable que ce message soit lié à un autre problème. Le cas échéant, vous pouvez demander conseil à votre délégation régionale.

Le citoyen concerné doit se présenter à l'administration communale pour demander une eID. À ce moment-là, le titre de séjour (FOR) doit être annulé dans Belpic avec le code « 07 - Changement de nationalité (Belge) ».

Information importante concernant l'annulation de la carte FOR.

Le code « 07 – Changement de nationalité – Belge » n'apparaît pas directement dans la liste des codes d'annulation d'une carte FOR si la nationalité reprise dans le TI 031 est « Belge ».

En attendant une mise à jour de Belpic, le procédure est la suivante :

- Ouvrir le dossier du citoyen, via NN ou numéro de carte ;
- Cliquer sur le bouton



- Supprimer le dernier chiffre du numéro de carte repris dans le champs
- Retaper ce numéro au même emplacement ;

Numéro de document:

- Le code « 07 – Changement de nationalité – Belge » est disponible et peut être utilisé pour l'annulation de la carte.

Cette circulaire sera bientôt publiée sur le site web : www.ibz.rrn.fgov.be (« Documents d'identité et cartes électroniques » - eID - Réglementation - Circulaires).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général, absent
Le Directeur général,

Bart Vrancken